



ZMD-1	II
0,4	0,5
mi	t2
max hc-7,00m	

ZMD-1	II
0,4	0,5
mi	t2
max hc-7,00m	

ZMD-1	II
0,4	0,5
mj	t2
max hc-7,00m	

ZMD-1	II
0,4	0,5
mj	t2
max hc-7,00m	

ZMD-1	III
0,4	0,5
onc	tp
max hc-11,00m	

ZMD-1	III
0,4	0,5
onc	tp
max hc-9,50m	

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol

Zone	ZMD-1	II	Nombre d'étage pleins
Coefficient d'occupation du sol - COS			Coefficient maximum d'utilisation du sol - CMU
Type et dispositions des constructions	mi/oc	t2	Forme des toitures
Prescriptions supplémentaires			

Zones définies au PAG

- HAB-1 Zones d'habitation 1
- HAB-2 Zones d'habitation 2
- ZMC Zones mixtes à caractère central
- ZMU Zones mixtes à caractère urbain
- ZMR Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZAE Zones d'activités économiques

PAP Délimitation du PAP

Nombre d'étages pleins :
 II limite supérieure
 I-II limite inférieure et supérieure obligatoire
 (II) obligatoire

Hauteur des constructions :
 hc-x hauteur à la corniche de x mètres
 ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
 hf-x hauteur de faîte de x mètres

Types et dispositions des constructions :
 oc constructions en ordre contigu
 onc constructions en ordre non contigu
 mi maisons isolées
 mj maisons jumelées
 mb maisons en bandes

Implantation des immeubles :
 alignement obligatoire constructions principales

alignement obligatoire dépendances
 limites minima/maxima de surfaces constructibles principales

Délimitation des lots / parcelles :
 délimitation de zones différentes
 Lots privés constructibles
 Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions :
 min x% pourcentage minimal de logements par immeuble
 x% y% pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
 (x%) pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts :
 EVP espace vert public
 EVp espace vert privé
 ADJ aires de jeux
 plantations existantes
 plantations projetées
 arbres à conserver

Voies de circulation :
 rues
 Aires de stationnement
 chemins piétonniers, pistes cyclables, accès garages

Formes des toitures :
 orientation du faîte *
 tp toiture plate
 tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
 tm toiture mansardée
 éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
 respect de conditions d'intégration déterminées

A défaut, l'orientation du faîte est laissée à l'appréciation de l'architecte

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- ZMD-1 Zones de moyenne densité - 1
- Aménagement voirie :
 éclairage public existant
 éclairage public projeté
 réseau d'égoutage projeté
- Divers
 bancs publics
 haies projetées
 bâtiments existants à démolir
 projet de ligne électrique moyenne tension enterrée
 ligne électrique moyenne tension aérienne existante à supprimer
 ligne électrique moyenne tension enterrée existante

Vu et approuvé.
 Junglinster, le
 11 JUL. 2008

Pour le conseil communal
 le bourgmestre le secrétaire
Jean-Mark HALSDORF

Référence: 15 273/27C
 Le présent document appartient
 à ma décision de ce jour.
 Luxembourg, le 15/10/08
 Le Ministre de l'Intérieur
 et de l'Aménagement du Territoire,

Jean-Mark HALSDORF

REV.	DATE	DESCRIPTION
Maître d'ouvrage: B D S s.a. 10 a, rue du Puits à L-2355 Bonnevoie		
Via d'approbation:		
Projet: P.A.P. -rue de la Montagne "Am Kaugele Feld" à JUNGLINSTER		
Désignation: PLAN : Projet d'aménagement particulier (PAP)		
Fond de plan: Levée réalisée par Géocad s.à.r.l. le 01.09.2004		
Dossier: DOS 960		N° plan: PR_01_h_01/03
Date: 01/07/2008	Echelle: 1/250	Dressé: jcp

Gilles Kintzele Architecte s.r.l.
 29, route d'Eschdorf
 L-9650 Esch-sur-Sûre
 kintzele@pt.lu
 tel: 26.88.80-1
 fax: 26.88.94.88
 www.kintzele.lu